



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 2 AVRIL 2024

En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12

Le 2 avril 2024, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à 18h30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Viviane DECERLE

**Présents** : Mesdames DECERLE, LE BRETON, DIL, MENDES, VIVIER, DESCAMPS, VALLEE et Messieurs BOUBLI, LEK, TOUIN, LIGNEUX

**Absents excusés** : Monsieur LACOUX pouvoir à Madame DECERLE, Madame LE MANACH

**Secrétaire de séance** : Madame GENEST

N° 7	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023
------	------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;  
Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2311-1 et suivant,

- Le compte administratif 2023 a fait apparaître le résultat définitif suivant :
- Section de fonctionnement – excédent de clôture cumulé : 22 128,62€

LE COMITÉ,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- De reporter au BP 2024 l'excédent de clôture de la section de fonctionnement :  
compte 002-Résultat de fonctionnement reporté : 22 128,62€

**ADOpte A L'UNANIMITÉ** l'affectation du résultat telle que proposée

POUR EXTRAIT CONFORME

La vice-présidente du CCAS  
Viviane DECERLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-269500310-20240402-2024-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024